

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 21
- membres présents : 17
- suffrages exprimés : 16
- pour : 16

DÉLIBÉRATION n° B2023/152

L'an deux mille vingt-trois, le 28 novembre, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Philippe SOLAZ a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Maurice LOUDET, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Laurent LAGES, Francis ESCUDE, Didier FAVARO, Jean-Bernard COLOMES et Martine LABAT

Absents excusés : Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME et André RECURT

Objet : Finances - Attribution d'un fonds de concours à la commune d'Izaux pour le financement de travaux de réhabilitation du sol de la Salle des fêtes (année 2023)

Monsieur Serge SOHIER, Maire de la commune d'Izaux, se retire de la séance et ne participe pas au vote.

Vu les articles 5111-4 et suivants du CGCT,

Vu l'article L. 5214-16-V du CGCT,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Izaux sollicitant un fonds de concours d'un montant de 1 585 € à la CCPL pour l'opération : réhabilitation du sol de la Salle des fêtes

Vu le plan de financement de l'opération,

Dépenses	En € HT	Recettes	En € HT
Réhabilitation du sol de la Salle des fêtes	5 954,00 €	Subventions	2 114,00 €
		Fonds de concours CCPL	1 585,00 €
		Autofinancement commune	2 255,00 €
Total	5 954,00 €	Total	5 954,00 €

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- D'accorder un fonds de concours d'un montant de 1 585 € à la commune d'Izaux pour le financement de l'opération de travaux de réhabilitation du sol de la Salle des fêtes

Le Président
Bernard PLANO

Le secrétaire de séance
Philippe SOLAZ

Affichée le 05 DEC. 2023
Publiée le 05 DEC. 2023



Accusé de réception en préfecture
2065-2010070787-20231128-2023-152B-DE
Date de télétransmission : 05/12/2023
Date de réception préfecture : 05/12/2023